



DEMANDE D'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION

À transmettre 3 mois avant la date de l'organisation pour une manifestation d'envergure ou
1 mois pour une manifestation récurrente.

Nom de l'association : _____

Adresse : _____

Responsable de la manifestation _____

Téléphone : _____ mël : _____ @ _____

Nom de la manifestation : _____

Lieu de la manifestation : _____

Début : le _____ à _____ h _____

Fin : le _____ à _____ h _____

Ouverte au public : oui non Entrés gratuite : oui non

Nombre de participants prévus : _____

(Effectif maximum attendu simultanément – comptabiliser le public et le personnel affecté à l'organisation)

Nature principale de la manifestation :

Sportives Vide grenier Fête d'école Exposition

Loto Concert/spectacle Soirée danse Kermesse

Autres (préciser) _____

Activités/Animations annexes :

Tombola Stand de partenaires Buvette Repas ou buffet

Diffusion de musique Exposition Stand commerciaux

Autres (préciser) _____

Demande d'autorisation administrative :

Débit temporaire de boissons

Interdiction de circuler et/ou de stationner

Annonce panneaux lumineux

Mise en place de barnum, tentes, structures gonflable

Si oui préciser la surface : _____ M2

Assurance de l'organisateur

Je soussigné(e) _____ (représentant légal ou responsable) atteste sur l'honneur avoir contracté une assurance couvrant les risques sur les dommages aux biens et la responsabilité civile. La mise en place et le rangement du matériel prêté, le nettoyage des locaux seront effectués par nos soins (conteneurs à l'extérieur) Je m'engage à me conformer aux règlements des salles et à régler le prix des dégradations le cas échéant.

Fait à _____, le _____

Signature (*obligatoire*)

LES DEMANDES D'AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

1/ Licences de débit de boissons

Article L.3321-1 du code la santé publique

Article L.3335-4 code du sport : Attention la vente et la distribution d'alcool des groupes 2 à 5 dans les enceintes sportives est strictement interdite, elle peut être autorisée sur demande par Le Maire à raison de 10 manifestations par an et par organisateur.

Licence 1 : Boissons sans alcool, eau minérale ou gazéifiée, jus de fruits ou de légumes non fermentées ou ne comportant pas de traces d'alcool supérieure à 1,2 degrés, limonade, sirop, infusion, thé, café, lait ou chocolat.

Licence 3 : Boissons fermentées non distillées et vin doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel auxquels sont joints les vins doux naturels ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

2/Occupation du domaine public nécessitant un arrêté de circulation et/ou de stationnement

Circulation

Voies empruntées :du n°au n°

Dates.....Heures.....

Voies à neutraliser.....du n°au n°

Dates.....Heures.....

Stationnement

Emplacements à neutraliser : N° rue/ avenue

Dates.....Heures.....

3/ Autorisation de pause de Banderoles

Lieux autorisés et utilisés : rond-point de pinsaguel rond-point de roquettes rond-point de Pins Justaret

Dates : duAu

Informations sur le panneau électronique Oui Non (NB : pensez à télécharger le document)

LE MATERIEL

DESIGNATION DU MATERIEL SOUHAITE	quantité	Date de mise à disposition
TABLES		
TABLES RONDES		
TABLES CABARET		
GRILLES		
CUBES		
BARRIERES EN PLASTIC		
BARRIERES EN FER		
CHAISES		
BANCS		
BARNUM MAIRIE		
PODIUM INTERCOMMUNAL		
COFFRET ELECTRIQUE		

SALLE JEAN FERRAT

CHAUFFAGE		
ECLAIRAGE		
NOIR		
SONO		
ECRAN		
VIDEO PROJECTEUR		
MICROS		
LOGES		
BILLETERIE		
CUISINE : <ul style="list-style-type: none">- Cafetière- Micro-ondes- Machine à bière sans gaz- Réfrigérateur- Congélateur- bouilloire		

